



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annecy, le 01 octobre 2026

COOPÉRATION FRANCO SUISSE : UN NOUVEAU PROTOCOLE POUR FACILITER LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS ATTEINTS DE CANCER

L'instance politique de coopération (IPC) du [Comité régional franco-genevois](http://www.crfginfo.org) (CRFG) s'est réunie le 1er octobre 2026 à la préfecture de la Haute-Savoie, à Annecy, sous la coprésidence d'Étienne Guyot, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, et de Nicolas Walder, conseiller d'État délégué aux affaires transfrontalières et régionales de la République et canton de Genève.

A cette occasion, un protocole de bonnes pratiques en oncologie et hématologie pédiatriques a été signé en présence de Cécile Courrèges, directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, Pierre Maudet, conseiller d'État de la République et canton de Genève chargé de la santé et des mobilités, et Romain Henry, directeur adjoint de la Caisse primaire d'assurance maladie de Haute-Savoie.

Élaboré dans le cadre des travaux de la commission santé du CRFG, il doit permettre à certains enfants et adolescents des départements de l'Ain et de la Haute-Savoie atteints de cancer de bénéficier, lorsque leur situation médicale le permet, d'une partie de leur prise en charge aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), plus près de leur domicile.

Le nouveau protocole vise à faciliter, lorsque cela est médicalement pertinent, une prise en charge de proximité à Genève, afin de limiter des déplacements importants vers les établissements français spécialisés et leurs conséquences sur la vie quotidienne de l'enfant et de sa famille : fatigue, organisation familiale ou encore continuité de la scolarité. Cette possibilité concerne les enfants et adolescents de 0 à 18 ans domiciliés en Haute-Savoie ainsi que dans les arrondissements de Gex et de Nantua dans l'Ain.

L'orientation vers Genève pourra être envisagée sur indication médicale, à la demande des parents et après évaluation par les équipes françaises des Hospices Civils de Lyon et du Centre Léon Bérard, en lien avec les Hôpitaux universitaires de Genève.

Le protocole permet de définir un circuit médical et administratif clair, homogène et sécurisé entre les différents partenaires français et suisses. Il précise les modalités permettant d'organiser l'orientation et la prise en charge des jeunes patients tout en garantissant la continuité et la cohérence de leur

parcours de soins. Il a été signé entre la République et canton de Genève, les Hôpitaux universitaires de Genève, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, les Hospices Civils de Lyon, le Centre Léon Bérard, le Centre national des soins à l'étranger de l'Assurance Maladie et la Caisse primaire d'assurance maladie de Haute-Savoie.

Les partenaires se félicitent de cette nouvelle traduction opérationnelle de la coopération sanitaire franco-suisse à l'échelle du bassin lémanique, qui s'inscrit dans le cadre de l'accord franco-suisse du 27 septembre 2016 relatif à la coopération sanitaire transfrontalière, entré en vigueur le 1er octobre 2019. Elle vient compléter [trois coopérations déjà établies dans les domaines des urgences, de la dialyse et du caisson hyperbare](#). En rapprochant, lorsque cela est possible, certains soins du lieu de vie des enfants, ce protocole vise à concilier exigence médicale, sécurité des parcours et amélioration de la qualité de vie des jeunes patients et de leurs familles.